

TRAIT D'UNION

La lettre des locataires

Lettre des locataires de Toit et Joie - SA HLM au capital de 40 000 € - 82, rue Blomet / 75731 Paris Cedex 15 - Tél.: 01 40 43 59 00 / Fax : 01 40 43 59 96 - esh@toitetjoie.com - www.toitetjoie.com
 Directeur de la publication : Michèle Altar - Responsable de rédaction : Sullivan Vandromme - Réalisation : LeGrand8 - Illustration : Kinkin - Crédit photos : Toit et Joie - Impression : Accenttonic, 12 500 ex. - ISSN : 1967-5909

aire - sommaire - somm

15 appartements rénovés
à La Celle Saint-Cloud

Quand l'automne arrive,
le chauffage s'active

Express

Boîtes aux lettres :
la danse des étiquettes

Moins de bruit,
plus de tranquillité



patrimoine

15 appartements rénovés à La Celle Saint-Cloud

Il a fallu un peu plus de 9 mois à Toit et Joie et son maître d'oeuvre pour réhabiliter les 15 logements situés au 16 avenue Charles de Gaulle à La Celle Saint-Cloud.

2 T1, 11 T2 et 2 T4 sont répartis sur plusieurs niveaux de cet immeuble qui abrite aussi un bureau de Poste. Les appartements ont entièrement été refaits à neuf : électricité, changement des portes palières et des fenêtres, sanitaires

totalemt neufs, remise en peinture, changement des sols,... rien n'a été oublié.

Les parties communes de l'immeuble - construit en 1970 - ont toutes été remises en peinture et les locataires peuvent désormais bénéficier d'une cave individuelle réaménagée et d'un local réservé aux vélos et aux poussettes.

Les travaux ont été achevés ces derniers jours et les nouveaux locataires ont pu emménager.

Logements	Surfaces moyennes	Loyers moyens avec charges
2 appartements T1bis	40 m ²	380 €
11 appartements T2	51 m ²	500 €
2 appartements T4	94 m ²	870 €

actu

Quand l'automne arrive, le chauffage s'active

L'été n'est plus qu'un souvenir et la fraîcheur de l'automne est bel et bien arrivée.

Toit et Joie a donc ordonné à ses sociétés exploitantes de chauffage la remise en chauffe de toutes les résidences. Cette reprise se situe habituellement entre le 1^{er} et le 15 octobre, en fonction des conditions météorologiques du moment. Cette année, la reprise du chauffage a eu lieu les 14 et 15 octobre.

Le chauffage en marche, il est toujours aussi important de ne pas le gaspiller. Assurez-vous de ne pas surchauffer votre logement. Sachez que 1° C en moins vous fera économiser 7 % d'énergie. Les températures de confort varient en fonction des pièces de votre logement ; 19° C dans un séjour et 16° C la nuit dans une chambre suffisent. Pour faire baisser la température, utilisez votre thermostat (chauffage individuel) ou les robinets de vos radiateurs (chauffage collectif).

De la même manière, évitez de chauffer inutilement lorsque vous vous absentez. Pensez à baisser le chauffage quand vous sortez plusieurs heures de chez vous, et à l'éteindre complètement si c'est pour plusieurs jours.

Dernière chose. Évitez les chauffages d'appoint, ils consomment beaucoup d'énergie et représentent un risque de brûlure et d'asphyxie.

press - les brèves - express - les brève- expre

“ GARDIENNE À MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, MADAME NOUVEAU EST PARTIE EN RETRAITE LE 1^{ER} OCTOBRE DERNIER.

Au service des locataires depuis 1982, elle était l'une des plus anciennes gardiennes de Toit et Joie. L'ensemble de ses collègues ainsi que la direction de Toit et Joie lui souhaitent de profiter de cette retraite bien méritée.

pensez-y

Boîtes aux lettres : la danse des étiquettes

Vous souhaitez changer l'étiquette de votre boîte aux lettres et celle de votre interphone ? Rien de plus simple.

Qu'il s'agisse de l'arrivée (mariage, PACS, concubinage) ou du départ (divorce, séparation) d'une personne dans le foyer, il vous suffit de préciser dans votre courrier de modification de bail * – qui est une obligation – que vous souhaitez modifier les étiquettes et de préciser le nom à y faire figurer. Nous éditerons et installerons les étiquettes correspondantes aux boîtes aux lettres de votre résidence.

Attention, trop d'étiquettes souvent sont mal collées ou réécrites avec des gribouillis ! Il est toujours plus agréable pour vous et vos visiteurs que les étiquettes soient propres et identiques. Alors, n'hésitez pas à en faire la demande en transmettant à votre gardien(ne) un courrier de modification de bail avec la mention concernant votre boîte aux lettres.



* Sur toitetjoie.com, dans la rubrique « documents utiles », retrouvez les modèles des courriers à nous envoyer selon que le changement résulte d'un mariage, d'un PACS ou d'un divorce/séparation.

ZOOM SUR...

Moins de bruit, plus de tranquillité

Le bruit fait partie des principales nuisances auxquelles vous pouvez être confronté dans votre résidence. L'une des premières règles pour vivre en bon voisinage est donc de veiller à la tranquillité des autres résidents.

Le bruit devient gênant pour les voisins dès lors qu'il dure longtemps, qu'il est très fort ou qu'il se répète fréquemment. Les sources de bruit involontaire sont nombreuses : télé, appareils HiFi ou électroménagers, aboiements des chiens, claquements de portes, talons, jeux des enfants... le bruit est interdit de jour comme de nuit où le tapage nocturne peut être lourdement sanctionné.

Vous pouvez observer des règles simples pour éviter des nuisances à vos voisins. Soyez particulièrement attentif :

- au volume de votre télé et de vos appareils HiFi ou électroménagers,
- au bruit lorsque vous bricolez,
- aux jeux de vos enfants et
- au comportement de votre animal domestique.

Mais le bruit est vécu différemment selon que l'on connaît ou non l'émetteur et que l'on sait le temps qu'il va durer. Alors pensez à avertir vos voisins lorsque vous organisez une fête ou lorsque vous effectuez des travaux. Ils apprécieront d'être informés et sauront que la gêne ne sera que temporaire.

Lorsque vous estimez que le bruit perturbe votre tranquillité, discutez-en calmement avec les personnes concernées. Si le problème de voisinage persiste, avertissez votre gardien(ne). Il tentera de trouver une solution.

QUELQUES SITUATIONS QUI PEUVENT DÉRANGER VOS VOISINS...

